

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 956

6 mai 2010

SOMMAIRE

ACL Property One S.à r.l.	45883	Entami Technologies S.A.	45887
ACL Property Three S. à r.l.	45878	Exeel Developments S.à.r.l.	45879
ACL Property Three S. à r.l.	45882	e-Xstream engineering (L) S.à r.l.	45887
ACL Property Two S.à r.l.	45869	Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR ...	45856
ACL Property Two S.à r.l.	45875	Fondation Recherche sur le Sida	45878
Actitech S.à r.l.	45868	Geres Investment II, S.à r.l.	45887
Afriport S.A.	45863	Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l.	45871
ARV Company S.à r.l.	45863	I.F.G. International Food Group S.A.	45845
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	45860	Immopam S.à.r.l.	45852
Ayala	45860	Internaxx Bank S.A.	45884
BAG Participations Luxembourg S.à.r.l. ..	45856	I.Q. Invest S.à r.l.	45847
Bairlinvest S.A.	45869	IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxem- bourg) S.C.A.	45883
Beaufort Investissements S.A.	45886	Lower Thames S.à r.l.	45852
Belgo Metal S.A. Luxembourg	45856	MRY (Canary Wharf) S.à.r.l.	45871
BRE/Conrad S.à r.l.	45860	Neckar Manager S. à r.l.	45865
BRE/German Holdco 9 S.à r.l.	45883	Optibase RE 1	45879
BRE/German Hotel Holding III S.à r.l.	45884	Optimoiil Technologies S.A.	45843
BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l. ..	45868	Pervinage S.à r.l.	45873
BRE/GH II Berlin II D3 Manager S.à r.l. ..	45869	Plus 2009 S.à r.l.	45870
BRE/GH II Berlin I Manager S. à r.l.	45870	Poli Investments One S.A.	45849
Bridged Management S.A.	45849	Prospera Senectute Fund Sicav-SIF	45875
Bridged Management S.A.	45849	Relda S.à r.l.	45863
Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l.	45882	RZ Architecture Int S.à r.l.	45879
Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l.	45882	Sanpaolo Bank S.A.	45870
CE 127 S.A.	45849	SIPF II B S.à r.l.	45886
Co-Ventures S.A.	45884	Sudpress S.à r.l.	45876
D.M.E. Energy S.à r.l.	45842	Trans Immo Lux S.A.	45876
Electricité WATRY S.à r.l.	45875	Transpolux S.A.	45876
Energy2 S.A.	45872	Vector Investments S.A.	45882
		WP X LuxCo S.à r.l.	45865
		Yratien Holding S.A.	45876

D.M.E. Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.093.

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nicolas WELBES, ingénieur-technicien, demeurant à L-5330 Moutfort, 82, rue de Remich.

2.- Madame Azucena DE FRUTOS GAFORIO, employée privée, épouse de Monsieur Nicolas WELBES, demeurant à L-5330 Moutfort, 82, rue de Remich,

ici représentée par Monsieur Nicolas WELBES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée D.M.E. Energy S.à r.l., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Z.A.R.E. Ouest, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.093 (NIN 2003 2419 950).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1347 du 18 décembre 2003.

Que le capital social de la société s'élève au montant de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, attribuées comme suit:

1.- Monsieur Nicolas WELBES, prénommé, deux cents parts sociales	200
2.- Madame Azucena DE FRUTOS GAFORIO, prénommée, huit cents parts sociales	800
Total: mille parts sociales	1.000

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Ehlerange à Munsbach et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). Le siège social est établi à Munsbach.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Nicolas WELBES, ingénieur-technicien, demeurant à L-5330 Moutfort, 82, rue de Remich, deux cents parts sociales	200
2.- Madame Azucena DE FRUTOS GAFORIO, employée privée, épouse de Monsieur Nicolas WELBES, demeurant à L-5330 Moutfort, 82, rue de Remich, huit cents parts sociales	800
Total: mille parts sociales	1.000

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WELBES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mars 2010. Relation: ECH/2010/417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010045058/54.

(100046080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Optimoil Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schröbilgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.752.

L'an deux mille dix, le dix-sept février,

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. avec siège social à L-2526 Luxembourg, 12, rue Schröbilgen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 146.752, constituée suivant acte reçu par Me Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juin 2009, publié le 10 juillet 2009 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 1334 pages 63994 et suivantes, et modifiée suivant acte reçu par Me Aloyse BIEL notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 août 2009, publié au Mémorial C n°1983 du 10 octobre 2009 pages 95150 et suivantes.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Robert REICHERTS, avocat, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre CHATEAUX, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Constatation par le Notaire instrumentant de la libération totale du capital social de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A.;

2) Acceptation de l'acquisition par la société GP GROUP S.A. de 963 actions auparavant détenues par WISE INVESTMENT S.A., et acceptation de l'acquisition par la société GP GROUP S.A. de 4 actions auparavant détenues par ALLEGIANCE BUSINESSES INC.;

3) Modification du nombre et de la valeur nominale des actions représentant le capital social d'OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. de sorte que le capital de 1.200.000,- Euros entièrement libéré soit représenté par 1.200 actions avec une valeur nominale de 1.000,- Euros;

4) Augmentation du capital social d'OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. à hauteur de 100.000,- Euros, pour le porter de son montant actuel de 1.200.000,- Euros à un capital entièrement libéré de 1.300.000,- Euros, et souscription subséquente par la société GP GROUP S.A. précitée des 100 actions nouvellement émises avec une valeur nominale de 1.000,- Euros;

5) Modification de l'article 5 des statuts et modification subséquente du paragraphe "Souscription - Libération";

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale donne acte au Notaire instrumentant, qui le constate, de la libération totale du capital social de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale accepte et constate l'acquisition par la société GP GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, de 963 actions de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. auparavant détenues par l'actionnaire WISE INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 146.591.

De la même manière, l'Assemblée générale accepte et constate l'acquisition par la société GP GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, de 4 actions de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. auparavant détenues par l'actionnaire ALLEGIANCE BUSINESSES INC., établie et ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, BELIZE, inscrite au "International Business Companies" de BELIZE sous le n° 82468.

Suite à ces cessions WISE INVESTMENT S.A. détient 3.033 actions et GP GROUP S.A. 967 actions de la société OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A., toutes entièrement libérées. ALLEGIANCE BUSINESSES INC. n'est plus actionnaire, ayant cédé la totalité de ses titres.

Troisième résolution

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité la modification du nombre et de la valeur nominale des actions représentant le capital social d'OPTIMOIL TECHNOLOGES S.A., de sorte que le capital de 1.200.000,- Euros entièrement libéré soit représenté par 1.200 actions avec une valeur nominale de 1.000,- Euros.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la répartition suivante des 1.200 actions d'OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A.:

- WISE INVESTMENT S.A.: 910 actions sur 1.200, avec valeur nominale de 1.000,- Euros,
- GP GROUP S.A.: 290 actions sur 1.200, avec valeur nominale de 1.000,- Euros.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social d'OPTIMOIL TECHNOLOGIES S.A. à hauteur de 100.000,- Euros.

Le capital de 1.200.000,- Euros est dès lors remplacé par un capital entièrement libéré de 1.300.000,- Euros.

Conformément à la résolution précédente, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de l'émission de 100 nouvelles actions avec une valeur nominale de 1.000,- Euros en représentation de cette augmentation de capital.

La société GP GROUP S.A. précitée déclare souscrire l'intégralité de ces 100 actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis par la société est fixé à UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1.300.000,- EUR) divisé en MILLE TROIS CENTS (1.300) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Ces actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions."

L'Assemblée générale décide subséquemment de modifier le point "Souscription - Libération" des statuts de la société, qui prendra désormais la teneur suivante:

"Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société WISE INVESTMENT S.A.:	910 actions
2. La société GP GROUP S.A.:	390 actions
Total des actions:	1.300 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1.300.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1200,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Reicherts; Muhovic; Châteaux, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2010. Relation: EAC/2010/2071. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010045113/108.

(100045456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

I.F.G. International Food Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.644.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme "I.F.G. International Food Group S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151644, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Geneviève BLAUENARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Annerose GOEBEL, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 80.000.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- à EUR 80.032.000,- par la création et l'émission de 800.000 actions nouvelles de EUR 100,- chacune.

2. Souscription et libération par deux apports en nature comme suit:

- souscription de 400.000 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- par la société à responsabilité limitée de droit italien "GENUINE FOODS S.r.l.", avec siège social Strada M. D'Azeglio, 57, I-43100 Parme (Italie), toutes libérées par un apport en nature représenté par 100 % du brevet n°EP1301085 déposé le 12 janvier 2005 à l'Office Italien des Brevets et Marques en tant que Brevet Européen, pour une contre-valeur de EUR 40.000.000,-.

- souscription de 400.000 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- par la société anonyme de droit luxembourgeois "ARVALI S.A.", avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, toutes libérées par un apport en nature représenté par 100 % des parts sociales de la société de droit italien "FORMAGGI D'ITALIA S.r.l.", avec siège social Viale Basetti, 14, I-43100 Parme (Italie), pour une contre-valeur de EUR 40.000.000,-.

3. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt millions d'euros (80.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,-EUR) à quatre-vingt millions et trente-deux mille euros (80.032.000,- EUR) par la création et l'émission de huit cent mille (800.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que l'actuel actionnaire unique a, pour autant que de besoin, renoncé à son droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des huit cent mille (800.000) actions nouvelles par les parties comparantes désignées ci-après:

(i) la société à responsabilité limitée de droit italien "GENUINE FOODS S.r.l.", établie et ayant son siège social à I-43100 Parme, Strada M. D'Azeglio 57 (Italie), (la "Souscriptrice 1"), à concurrence de quatre cent mille (400.000) actions, et

(ii) la société anonyme "ARVALI S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, (la "Souscriptrice 2"), à concurrence de quatre cent mille (400.000) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale des deux (2) souscriptrices susnommées,

en vertu de 2 procurations lui délivrées sous seing privée, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement,

déclare souscrire au nom et pour compte des mêmes souscriptrices susnommées les huit cent mille (800.000) actions nouvelles, comme détaillé dans la résolution précédente et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise comme suit:

- pour la Souscriptrice 1, moyennant apport en nature du brevet n°EP1301085 déposé le 12 janvier 2005 à l'Office Italien des Brevets et Marques en tant que Brevet Européen, et

- pour la Souscriptrice 2, moyennant apport en nature de l'intégralité (100 %) des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien "FORMAGGI D'ITALIA S.r.l.", avec siège social à I-43100 Parme, Viale Basetti, 14, (Italie).

Rapport du reviseur d'entreprises

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédicts apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi en date du 10 mars 2010 par le réviseur d'entreprises indépendant "ABACAB S.à r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Les pré-mentionnées sociétés apporteurs ont déclaré qu'elles accompliront sous leur responsabilité toutes les formalités relatives afin de procéder au transfert de propriété du susdit brevet respectivement desdites parts sociales au nom de la Société et elles s'engagent, pour autant que de besoin, à accomplir toutes les formalités en vue de rendre les présents apports opposables aux tiers.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS TRENTE-DEUX MILLE EUROS (80.032.000,- EUR), représenté par HUIT CENT MILLE TROIS CENT VINGT (800.320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BLAUEN-ARENDT - GOEBEL - BIRCK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2010. Relation GRE/2010/1006. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046325/108.

(100047711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

I.Q. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 152.231.

— STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, époux de Madame Sylvie DENYS, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat la vente, la promotion, la mise en valeur et la gérance d'immeubles, la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers propres ou pour compte de tiers;

- le conseil, la conception, la réalisation, et la négociation de tous projets immobiliers;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de I.Q. INVEST S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de SOIXANTE EUROS (€ 60.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

DONT ACTE, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WUTZ, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2010. Relation: ECH/2010/435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 avril 2010.

Référence de publication: 2010046343/108.

(100047926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

CE 127 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044814/10.

(100045204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Bridged Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 95.464.

Le bilan de clôture au 15 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010044815/12.

(100045066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Bridged Management S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 95.464.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010044817/12.

(100044934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Poli Investments One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.208.

In the year two thousand ten, on the eighth day of March.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company "POLI INVESTMENTS ONE S.A." a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles, L-1653 Luxembourg, incorporated on March 24, 2005 pursuant to a deed received by Me Henri HELLINCKX, civil law notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 799 of August 11, 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 107.208.

The meeting is opened and presided over by Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Maurizio MANFREDI, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to put the company into liquidation.

2.- Appointment of Mr Lino IEMI, residing in Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050, as liquidator and determination of his powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 3,100 shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

Mr Lino IEMI, residing in Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "POLI INVESTMENTS ONE S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 24 mars 2005 suivant un acte reçu par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 11 août 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 107.208.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de Monsieur Lino IEMI, demeurant à Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 3.100 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Lino IEMI, demeurant à Triuggio (MI), Via Stelvio 4 CAP 20050.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TONELLI, C. GRUNDHEBER, M. MANFREDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10651. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010045093/128.

(100045541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Immopam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 129.201.

Assemblée extraordinaire

Monsieur Ferreira Martins Belmiro, employé privé, né à Coimbra (P) le 07.04.1962, demeurant à 3A rue de Kahler L-8369 Hivange déclare par la présente de céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit ces 50 parts sociales de la société susmentionnée à Monsieur Abidi El Mostafa, employé privé, né le 1.01.1966 à Kenifra (Maroc) demeurant à 12, rue de l'Alzette L-4010 Esch Alzette qui lui les acceptent moyennant le prix global 7500 euro que le cédant accepte avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

La répartition actuelle des parts se compose comme ci dessous:

Mr. Ferreira Martins Belmiro	50 parts
Mr. Abidi El Mostafa	50 parts
TOTALITE:	100 PARTS

Gérant technique est Monsieur Ferreira Martins Belmiro prédit.

Est nommé nouveau gérant administrative Monsieur Abidi El Mostafa.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature des deux gérants.

Fait à Luxembourg le 24 avril 2009 en autant d'exemplaires que de parties.

Mr. Ferreira Martins Belmiro /
Mr. Abidi El Mostafa.

Référence de publication: 2010044818/22.

(100045662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Lower Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.639.

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Lower Thames S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.639 (the "Company"). The Company was incorporated on December 28, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 322, on February 13, 2010.

There appeared:

Resolution Holdings (Jersey) Limited, incorporated and organized under the laws of Jersey, having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, JE2 4YE St Hélier, Jersey (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 18, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound Sterling (GBP) at the exchange rate rounded up at EUR 1 = GBP 0.91 on the basis of the exchange rate quoted by the

European Central Bank applicable as at March 16, 2010 i.e. EUR 1.- = GBP 0.90690, (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the one hundred (100) shares of the Company having a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, at ninety-one (91) shares having a par value of one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into British Pound Sterling;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 3,625.-) so as to raise it from eleven thousand three hundred and seventy-five British Pound Sterling (GBP 11,375.-) to fifteen thousand British Pound Sterling (GBP 15,000.-) by the creation and the issuance of twenty-nine (29) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, having the same rights as the outstanding shares; subscription and payment by the Sole Shareholder to twenty-nine (29) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, by a contribution in cash of a global amount of three thousand six hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 3,625.-);

3. Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the increase of share capital in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) into British Pound Sterling (GBP) rounded up at EUR 1 = GBP 0.91 on the basis of the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at March 16, 2010 i.e. EUR 1.- = GBP 0.90690, it being understood that the share capital of the Company is set at eleven thousand three hundred and seventy-five British Pound Sterling (GBP 11,375.-).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of one hundred (100) shares of the Company having a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, at ninety-one (91) shares, having a par value of one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-).

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into British Pound Sterling.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 3,625.-) so as to raise it from its current amount of eleven thousand three hundred and seventy-five British Pound Sterling (GBP 11,375.-) to fifteen thousand British Pound Sterling (GBP 15,000.-) by the creation and the issuance of twenty-nine (29) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, having the same rights as the outstanding shares.

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to twenty-nine (29) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, and to pay up them in cash so that the amount of three thousand six hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 3,625.-) is at the disposal of the Company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

In order to reflect the resolutions taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at FIFTEEN THOUSAND BRITISH POUND STERLING (15,000.- GBP) divided into one hundred and twenty (120) shares quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE BRITISH POUND STERLING (125.- GBP) each."

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the par value of the shares at one hundred and twenty-five British Pound Sterling (GBP 125.-) each, the exchange and replacement of the existing

shares by the new shares and the increase of the share capital of the Company in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de Lower Thames S.à r l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.639 (la «Société»). La Société a été constituée le 28 décembre 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, publié le 13 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 322.

A comparu:

Resolution Holdings (Jersey) Limited, constituée et organisée selon les lois de Jersey, avec siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, JE2 4YE St Hélier, Jersey (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) aux livres sterling (GBP) au taux de change arrondi de EUR 1 = GBP 0,91 sur base du taux de change coté par la Banque Centrale Européenne au 16 mars 2010 c'est-à-dire EUR 1,- = GBP 0,90690.- (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, (iii) détermination du nombre de part sociales de la Société en échange et remplacement des cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125,-) chacune en quatre-vingt-onze (91) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'Euro à la livre sterling;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois mille six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 3.625,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille trois cent soixante-quinze livres sterling (GBP 11.375,-) à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par la création et l'émission de vingt-neuf (29) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales en émission; souscription et libération par l'Associé Unique des vingt-neuf (29) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, par l'apport en numéraire d'un montant de trois mille six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 3.625,-);

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et à l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en livres sterling (GBP) au taux de change arrondi de EUR 1,- = GBP 0,91 sur la base du taux de change coté par la Banque Centrale Européenne au 16 mars 2010 c'est-à-dire EUR 1.- = GBP 0,90690.- étant entendu que le capital social de la Société est fixé à onze mille trois cent soixante-quinze (GBP 11.375,-).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de part sociales en échange et remplacement des cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune en quatre-vingt-onze (91) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'Euro en livres sterling.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois mille six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 3.625,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille trois cent soixante-quinze livres sterling (GBP 11.375,-) à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par la création et l'émission de vingt-neuf (29) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales en émission.

Ensuite, l'Associé Unique déclare souscrire aux vingt-neuf (29) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, et de les libérer en espèces de sorte que la somme de trois mille six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 3.625,-) se trouve à la disposition de la Société; preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP) représenté par cent vingt (120) parts sociales de CENT VINGT-CINQ LIVRES STERLING (125.- GBP) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et à l'augmentation de ce capital dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13315. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045086/183.

(100045987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BAG Participations Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.398.

Le bilan au 24 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010044820/11.

(100044831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Belgo Metal S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.991.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010044821/11.

(100044761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.792.

In the year two thousand nine, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Martijn Willaert, residing in Rietveldstraat 6, 9090 Melle, Belgium
- Mr. Kristof Verluyten, residing in Berlaarsesteenweg 74, 2500 Lier, Belgium

Acting as attorneys of Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.792 (the Partnership), pursuant to the resolutions adopted on March 19, 2010, by the board of directors of Fin.Co Capital S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, acting as managing general partner of the Partnership (The General Partner).

A certified true copy of the aforementioned resolutions shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons declared and required the notary to act that:

I. The Partnership was incorporated on 5 October 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 2502 of November 5, 2007, with an initial subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty (30) class A shares without nominal value subscribed for and fully paid up by the General Partner and one (1) class B share without nominal value subscribed for and fully paid up by Fin.Co NV, a public limited company, incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at Duboisstraat 48, B-2060 Antwerp, Belgium (Fin.Co NV).

Pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 18 January 2008 published in the Mémorial C, number 613 of March 12, 2008, the Partnership increased the share capital by a total amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of two hundred and seventy (270) new class A shares without nominal value and fully paid up by the General Partner by a contribution in cash of two hundred seventy thousand euro (EUR 270,000.-) and seven hundred and thirty (730) new class B shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of seven hundred thirty thousand euro (EUR 730,000.-) as capital and five million euro (EUR 5,000,000) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 16 April 2008 published in the Mémorial C, number 1312 May 29, 2008, the Partnership increased the share capital by a total amount of EUR 1,010,373.94- (one million ten thousand three hundred and seventy-three euro ninety-four cents) by the issue of 83 (eighty-three) new class B shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of EUR 83,000.- (eighty-three thousand euro) as capital and EUR 927,373.94 (nine hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy-three euro ninety-four cents) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 22 September 2008 published in the Mémorial C, number 2501 on October 13, 2008, the Partnership increased the share capital by a total amount of forty-one thousand euro (EUR 41,000.-) by the issue of forty-one (41) New Class B Shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of forty-one thousand euro (EUR 41,000.-) as capital and EUR four hundred fifty-eight thousand one hundred euro and thirty-eight cents (EUR 458,100.38) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on April 2, 2009 published in the Memorial C, number 951 on May 6, 2009, the Partnership increased the share capital by a total amount of six hundred and twenty-four thousand euro (EUR 624,000.-) by the issue of six hundred and twenty-four (624) New Class B Shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of six hundred and twenty-four thousand euro (EUR 624,000.-) as capital and six million nine hundred seventy-two thousand sixty-four and thirty two cents (EUR 6,972,064.32) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on July 30, 2009 published in the Memorial C, number 1841 on September 23, 2009, the Partnership increased the share capital by a total amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) by the issue of thirty-three (33) new class B shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) as capital and three hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fourteen euro and ninety-four cents (EUR 368,714.94) as a share premium.

II. Pursuant to Article 7 of the articles of association of the Partnership (the Articles), the Partnership has an authorised fixed capital of three million euro (EUR 3,000,000.-). The General Partner is authorised to issue (i) class A shares as well as (ii) class B shares, with or without share premium, for the purpose of raising the total capital of the Partnership to an amount equal to the authorised capital, in one or several times and at his sole discretion, and to accept the subscription of such shares, without reserving to the existing partners of the Partnership a pre-emptive subscription right on the shares to be issued. Each time the General Partner will proceed to a capital increase within the limit of the authorised capital, the Articles will be modified so as to reflect this capital increase.

III. Pursuant to Article 5.4 of the articles of association of the Partnership (the Articles), at least one tenth of the capital of the Partnership must be issued in the form of class A shares, which will be exclusively held by the General Partner. The balance of the capital of the Partnership will be issued in the form of class B shares, which will be held by the limited partners of the Partnership.

IV. Pursuant to the FIRST RESOLUTION of The Board of Directors of March 19, 2010, the General Partner resolves to increase the share capital of the Partnership by a total amount of forty-nine thousand euro (EUR 49,000.-) by the issue of forty-nine (49) new class B shares without nominal value against the payment of a total subscription price of forty-nine thousand euro (EUR 49,000.-), so as to bring the share capital of the Partnership from its current amount of one million eight hundred and twelve thousand euro (EUR 1,812,000.-) to a new total amount of one million eight hundred and sixty one thousand euro (EUR 1,861,000.-) represented by three hundred (300) class A shares without nominal value and one thousand five hundred and sixty-one (1,561) class B shares without nominal value.

V. Pursuant to the SECOND RESOLUTION of The Board of Directors, the General Partner notes that Fin.Co NV has subscribed for forty-nine (49) New Class B Shares without nominal value and has fully paid them up by a contribution in cash of a subscription price of forty-nine thousand euro (EUR 49,000.00.-) and a share premium of five hundred and forty-seven thousand four hundred eighty-five euro and eighty-two cents (EUR 547,485.82).

The above has been evidenced to the Notary by the production of a blocking certificate stating that the amount of five hundred and ninety six thousand four hundred eighty five euro and eighty-two cents (EUR 596,485.82.-) has been paid into the account of the Partnership..

VI. Pursuant to the THIRD RESOLUTION the General Partner resolves to approve and authorise the allocation of five hundred and forty-seven thousand four hundred eighty-five euro and eighty-two cents (EUR 547,485.82) paid as issue premium in respect of the subscription for the B shares has been allocated to the share premium account opened in respect of the class B, so that the balance of such account amounts to fourteen million two hundred and seventy-three thousand seven hundred thirty-nine euro and forty cents (EUR 14,273,739.40).

VII. Pursuant to the FOURTH RESOLUTION of the said Board of Directors, the General Partner as a result of the above resolutions, resolves to proceed with the amendment of article 5.2 of the Articles, to read henceforth as follows:

" **5.2.** The Partnership has a subscribed capital of one million eight hundred and sixty-one thousand euro (EUR 1,861,000.00), represented by three hundred (300) Class A Shares and one thousand five hundred and sixty-one (1,561) Class B Shares, i.e. a total of one thousand eight hundred and sixty-one (1,861) Shares without nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in the case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Martijn Willaert, demeurant à Rietveldstraat 6, 9090 Melle, Belgique,

- Mr. Kristof Verluyten, demeurant à Berlaarsesteenweg 74, 2500 Lier, Belgique,

agissant en qualité de mandataires de Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant la siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.792 (la Société), conformément aux résolutions adoptées le 19 mars 2010 par le conseil d'administration de Fin.Co Capital S.A., une société anonyme, constitué et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 123, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Commandité).

Une copie certifiée conforme des résolutions mentionnées ci-dessus restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2502 du 5 novembre 2007, avec un capital initial souscrit de trente et un mille euros (31.000.-) représenté par trente (30) actions de classe A, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées par l'Associé-Gérant Commandité et (1) une action de classe B, sans valeur nominale, souscrite et entièrement libérés par Fin.Co N.V., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Duboisstraat 48, B-2060 Antwerpen, Belgique (Fin.Co NV).

Conformément à un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 613 du mars 2008, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) par l'émission de deux cent soixante-dix (270) nouvelles Actions de classe A, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées par l'Associé Commandité moyennant versement en espèces de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000.-) et sept cent trente (730) nouvelles Actions de Class B, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées par Fin.Co NV, moyennant versement en espèces de sept cent trente mille euros (EUR 730.000.-) alloués au capital social et cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-) comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1612 du 28 mai 2008, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total d'un million dix mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 1.010.373,94.-) par l'émission de quatre-vingt-trois (83) Actions nouvelles de Class B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de quatre-vingt-trois mille euros (EUR 83.000.-) alloués au capital social et neuf cent vingt-sept mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 927.373,94), comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2501 du 13 octobre 2008, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total d'un quarante et un mille euros (41.000.-) par l'émission de quarante et une (41) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de quarante et un mille euros (41.000.-) alloués au capital social et quatre cent cinquante-huit mille cent euros et trente-huit centimes (EUR 458.100,38.-), comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 951 du 6 mai 2009, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total de six cent vingt-quatre mille euros (EUR 624.000.-) par l'émission de six cent vingt-quatre (624) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de six cent vingt-quatre mille euros (624.000.-) alloués au capital social et six millions neuf cent soixante-douze mille soixante-quatre euros trente-deux centimes (6.972.064,32.- EUR) comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1841 du 23 septembre 2009, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total de trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) par l'émission de trente-trois (33) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) alloués au capital social et trois cent soixante-huit mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 368.714,94) comme prime d'émission.

II. Conformément à l'article 7 des Statuts, la Société a un capital fixe et autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-). L'Associé Commandité est autorisé à émettre (i) des Actions de la classe A, ainsi que (ii) des Actions de Classe B, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société à un montant égal au capital autorisé et ce, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, et à accepter la souscription de telles Actions et sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque fois que l'Associé Commandité procédera à une augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé, les Statuts seront modifiés de manière à refléter cette augmentation de capital.

III. Conformément à l'article 5.4. des Statuts, un dixième au moins du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de la classe A, qui seront détenues exclusivement par l'Associé Commandité. Le solde du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de Classe B, qui seront détenues par les actionnaires commanditaires de la Société.

IV. Conformément à la PREMIERE RESOLUTION du Conseil d'Administration du 19 mars 2010, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quarante-neuf mille euros (EUR 49.000.-) par l'émission de quarante-neuf (49) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale contre paiement d'un prix total de souscription de quarante-neuf mille euros (EUR 49.000.-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million huit cent douze mille euros (EUR 1.812.000.-) à un nouveau montant total d'un million huit cent soixante et un mille euros (EUR 1.861.000.-) représenté par trois cents (300) Actions de Classe A sans valeur nominale et mille cinq cent soixante et une (1.561) Actions de Classe B sans valeur nominale.

V. Conformément à la DEUXIEME RESOLUTION dudit Conseil d'Administration, l'Associé Commandité note que Fin.Co NV a souscrit quarante-neuf (49) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale et les a libéré moyennant versement en espèces d'un montant de quarante-neuf mille euros (EUR 49.000.-) et d'une prime d'émission de cinq cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 547.485,82).

Le montant de cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros quatre-vingt-deux centimes (EUR 596.485,82) a été mis à la disposition de la société; la preuve en a été fournie au notaire instrumentaire par un certificat bancaire.

VI. Conformément à la TROISIEME RESOLUTION dudit Conseil d'Administration, l'Associé Commandité a décidé d'approuver et d'autoriser que le montant de cinq cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 547.485,82) payé à titre de prime d'émission en relation avec les Actions de Classe B, a été versé sur le compte de prime d'émission ouvert au nom des Actions de Classe B, de sorte que le solde de ce compte augmente à quatorze millions deux cent soixante-treize mille sept cent trente-neuf euros et quarante centimes (EUR 14.273.739,40).

VII. Conformément à la QUATRIEME RESOLUTION dudit Conseil d'Administration, l'Associé Commandité a en outre décidé qu'en conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5.2 des Statuts est modifié comme suit:

" **5.2.** La Société a un capital souscrit d'un million huit cent soixante et un mille euros (EUR 1.861.000.-) représenté par trois cents (300) Actions de Classe A et mille cinq cent soixante et une (1.561) actions de Classe B, soit un total de mille huit cent soixante et une (1.861) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 2.000.- (deux mille euros).

DONT ACTE, passé en Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. WILLAERT, K. VERLYTEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13318. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045065/205.

(100046032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/Conrad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.246.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.599 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044823/17.

(100045537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044824/10.

(100045036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Ayala, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.418.

—
L'an deux mil dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société AYALA (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 59, Grand'Rue à L-2086 Roeser, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 248 du 4 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jules TOLEDANO, dirigeant de société, demeurant à 97245 Jérusalem (Israël), Kutcher 24.

Le président pris le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire unique, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Libération complète du capital initial et augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 9.486.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à neuf millions cinq cent dix-sept mille Euros (EUR 9.517.000,-) et ce par la création de trente mille six cents (30.600) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les action existantes (les "Nouvelles Actions").

2.- Acceptation de la souscription des trente mille six cents (30.600) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310,-) chacune, comme suit:

- vingt-six mille deux cent trente (26.230) actions par Monsieur Jules TOLEDANO,

et d'accepter le paiement en totalité pour ces actions par un apport en nature à la Société portant sur cinq cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-onze (541.991) actions de DATAFIRST S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-69372 Lyon, 117, rue Bataille et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 334 183 068 et ayant une valeur nette totale de huit millions cent soixante-deux mille dix-sept Euros et vingt-trois cents (EUR 8.162.017,23).

- quatre mille trois cent soixante-dix (4.370) actions par Madame Sophie Mylène TOLEDANO,

et d'accepter le paiement en totalité pour ces actions par un apport en nature à la Société portant sur quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-cinq (90.345) actions de DATAFIRST S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-69372 Lyon, 117, rue Bataille et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 334 183 068 et ayant une valeur nette totale de un million trois cent soixante mille cinq cent trente quatre Euros et quarante neuf cents (EUR 1.360.534,49).

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de libérer complètement le capital initial par paiement du montant de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.250) et décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 9.486.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à neuf millions cinq cent dix-sept mille Euros (EUR 9.517.000,-) et ce par la création de trente mille six cents (30.600) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les action existantes (les "Nouvelles Actions").

Le montant total de l'apport de neuf millions cinq cent vingt-deux mille cinq cent cinquante et un Euros et soixante-douze cents (EUR 9.522.551,72) sera alloué comme suit:

- un montant de neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 9.486.000,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société,

- un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.250) apporté par l'associé unique, Monsieur Jules TOLEDANO, servira à la libération complète des actions existantes,

- un montant de sept mille quatre cent soixante-sept euros et vingt-trois cents (7.467,23 €) en compte courant d'associé de l'associé unique actuel,

- un montant de cinq mille huit cent trente quatre euros et quarante neuf cents (5.834,49 €) en compte courant d'associé du nouveau souscripteur.

Deuxième résolution

Souscription et Paiement

Monsieur Jules TOLEDANO, né le 05 juin 1960 à Meknes (Maroc), demeurant à 97245 Jérusalem (Israël), Kutcher 24, de nationalité française, actionnaire actuel unique, ci-après "l'actionnaire unique"

déclare:

a) libérer le capital initial de trente-et-un mille euros (31.000,- €) à cent pourcent (100%) par paiement d'un montant total de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.250),

b) souscrire à vingt-six mille deux cent trente (26.230) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune,

et de payer en totalité la valeur de la libération complète des actions existantes et chacune des nouvelles actions, par un apport en nature portant sur cinq cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-onze (541.991) actions de DATAFIRST S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-69372 Lyon, 117, rue Bataille et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 334 183 068 et ayant une valeur nette totale de huit millions cent soixante-deux mille dix-sept Euros et vingt-trois cents (EUR 8.162.017,23) ("l'Apport").

Ensuite, intervient Madame Sophie Mylène TOLEDANO, née BERGFRAIN, le 23 septembre 1963 à Vincennes (Val de Marne), France, demeurant à 97245 Jérusalem (Israël), Kutcher 24, de nationalité française, en tant que souscripteur et nouvel actionnaire, ci-après le "souscripteur"

représentée par son époux Monsieur Jules TOLEDANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Roeser en date d'aujourd'hui,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement

et déclare souscrire à quatre mille trois cent soixante-dix (4.370) nouvelles actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune, et de payer en totalité la valeur de la libération complète des actions existantes et chacune de ces nouvelles actions, par un apport en nature portant sur quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-cinq (90.345) actions de DATAFIRST S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-69372 Lyon, 117, rue Bataille et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 334 183 068 et ayant une valeur nette totale de un million trois cent soixante mille cinq cent trente quatre Euros et quarante neuf cents (EUR 1.360.534,49) ("Apport").

L'actionnaire unique et le souscripteur déclarent (i) que leurs "Apport(s)" sont faits sur la base d'un contrat daté du 22 mars 2010,

Dont une copie a été montrée au notaire, dans lequel Monsieur Jules TOLEDANO a conclu d'apporter cinq cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-onze (541.991) actions de DATAFIRST S.A., prénommée, et Madame Sophie Mylène TOLEDANO a conclu d'apporter quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-cinq (90.345) actions de DATAFIRST S.A., à la Société.

La valeur des Apports est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par ALTER AUDIT S.à r.l., représentée par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, en date du 25 mars 2010, qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne corresponde pas en totalité:

- à la libération complète des actions existantes,
- au nombre et à la valeur nominale des 94.860 actions à émettre avec une valeur nominale de 310 euros,
- aux comptes courants créditeurs d'actionnaires à créer pour les montants respectifs de 7.467,23 euros et de 5.834,49 euros.

A la demande de l'administrateur unique, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

L'associé unique décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements en nature et d'allouer vingt-six mille deux cent trente (26.230) actions nouvelles à Monsieur Jules TOLEDANO et d'allouer quatre mille trois cent soixante-dix (4.370) actions nouvelles à Madame Sophie Mylène TOLEDANO, comme entièrement libérées.

Troisième résolution

En vue de refléter les résolutions précédentes, les associés actuels décident de modifier l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à neuf millions cinq cent dix-sept mille Euros (EUR 9.517.000,-) représenté par trente mille sept cent (30.700) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune et entièrement libérées."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à environ quatre mille cinq cents Euros.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gloesener, C. Valent, J. Toledano, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/13616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045991/135.

(100046839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

ARV Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 125.343.

Le bilan au 24 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2010.
Référence de publication: 2010044826/11.
(100044747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044828/10.

(100045108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Relda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 152.220.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Romain ADLER, gérant de sociétés, né à Schaerbeek, le 5 novembre 1950 demeurant à 54, avenue des Déportés B-1300 Wavre

2.- Monsieur Antony ADLER, gérant de sociétés, né à Anderlecht le 8 juillet 1987, demeurant à 78, rue de Heysel B-1020 Bruxelles,

ici représenté par Monsieur François Romain ADLER, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lesquels comparants présent ou représenté comme ci-avant ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "RELDA S.à r.l.".**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la commercialisation, l'exploitation d'attractions foraines, de jeux automatiques, l'importation et l'exportation de tous biens de consommation durable pour être distribués sur les foires ou les marchés tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'organisation et la participation à des activités ciblées autour du secteur horeca tels que les marchés de Noël ou la participation à des expositions.

La société pourra accepter et exercer tout mandat de gestion ou d'administration dans d'autres sociétés.

La société peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

La société pourra s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social qui serait de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés restants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur François Romain ADLER, prénommée, vingt-quatre parts	24
2.- Monsieur Antony ADLER, prénommé, soixante-seize parts	76
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 950,- EUR.

Assemblée générale.

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur François Romain ADLER, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

- L'adresse du siège social est établie à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.R. ADLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/12972. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046339/87.

(100047577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Neckar Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.721.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010*

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.596 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044829/18.

(100045493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.378.224,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Ms Inken Muller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 10 March 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2843 on 7 December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 69 on 11 January 2010.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one euro (EUR 385,161) so as to raise it from its current amount of six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three euro (EUR 6,993,063) up to seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four euro (EUR 7,378,224) by issuing three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one (385,161) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC,

aforementioned, for the price of three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one euro (EUR 385,161), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four euro (EUR 7,378,224) represented by seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four (7,378,224) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one euro (EUR 385,161) so as to raise it from its current amount of six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three euro (EUR 6,993,063) up to seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four euro (EUR 7,378,224) by issuing three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one (385,161) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one (385,161) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one euro (EUR 385,161).

The shares so subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of three hundred and eighty-five thousand one hundred and sixty-one euro (EUR 385,161) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four euro (EUR 7,378,224) represented by seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four (7,378,224) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,900.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

WP X International Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mademoiselle Inken Muller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 10 mars 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP X LuxCo S.à.r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.418, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2843, du 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 du 11 janvier 2010.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un euros (EUR 385.161), afin de l'augmenter de son montant actuel de six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois euros (EUR 6.993.063) jusqu'à sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.378.224) par l'émission de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et une (385.161) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un euros (EUR 385.161), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.378.224), représenté par sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre (7.378.224) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un euros (EUR 385.161), afin de l'augmenter de son montant actuel de six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois euros (EUR 6.993.063) jusqu'à sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.378.224) par l'émission de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et une (385.161) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et une (385.161) parts sociales nouvelles ont été souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un euros (EUR 385.161).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International Investments LLC, prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de trois cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un euros (EUR 385.161) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.378.224), représenté par sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre (7.378.224) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.900,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeuré, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12396. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010045041/144.

(100045464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Actitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 134.239.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010044830/9.

(100045140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/GH II Berlin II D3 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044831/17.

(100045491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.154.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044832/17.

(100045488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 mars 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE, 61, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN SA. représentée par Jacques BORDET, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL à Luxembourg pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Extrait conforme

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010045292/20.

(100046443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

ACL Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.106.

—
Les comptes pour la période 1^{er} janvier au 31 mars 2009 (date de constitution) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010044833/12.

(100045086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.001.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044834/17.

(100045485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/GH II Berlin I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.996.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.151.598 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044835/17.

(100045483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mars 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Andrea FARAGALLI, en qualité d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Giuseppe CUCCURESE, démissionnaire, décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 juillet 2009.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Andrea FARAGALLI, Dirigeant du Groupe Intesa Sanpaolo, domicilié à Milan Piazza Della Scala 6, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société.

Le mandat ainsi conféré, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Giampiero D'URZO

Directeur

Référence de publication: 2010045301/20.

(100046808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Plus 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.764.

Mit Beschluss des conceil de gérance vom 18.02.2010 wurde Herr André Baldauff, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg mit Wirkung zum 18.02.2010 als gérant bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Februar 2010.

Plus 2009 S.à r.l.

Dr. Peter Weidemann / Andreas Hettinger

Référence de publication: 2010044836/13.

(100046028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

**MRY (Canary Wharf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 11.587,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.984.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Michael Gerard Maye, businessman, with professional address at Im Schübeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Switzerland, born on 30 November 1970 in Galway, Republic of Ireland,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "Company"). The Company was incorporated by deed of the prenamed notary, on 9 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

represented by Me Karl Pardaens, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 March 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

1. The entire issued share capital represented by eleven thousand five hundred and eighty -seven (11,587) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.
3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Change of the corporate name of the Company from "Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l." to "MRY (Canary Wharf) S.à r.l.".

B. Consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "MRY (Canary Wharf) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

The above being approved, the following resolutions are adopted:

First resolution

It is resolved to change the corporate name of the Company from "Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l." to "MRY (Canary Wharf) S.à r.l.".

Second resolution

It is resolved to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "MRY (Canary Wharf) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Michael Gerard Maye, entrepreneur, résidant professionnellement à Im Schübeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Suisse, né le 30 novembre 1970 à Galway, République d'Irlande,

étant l'associé unique (l' "Associé Unique") de Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). La Société a été constituée le 9 mars 2010 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.,

représenté par Me Karl Pardaens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 9 mars 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis représentée par onze mille cinq cent quatre-vingt-sept (11.587) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

A. Changement de dénomination sociale de la Société de "Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l." en "MRY (Canary Wharf) S.à r.l.".

B. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MRY (Canary Wharf) S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Ce qui précède ayant été approuvé, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "Greenwich Data (Canary Wharf) S.à r.l." en "MRY (Canary Wharf) S.à r.l.".

Seconde résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MRY (Canary Wharf) S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de ces minutes, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: K. PARDAENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11125. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010045958/95.

(100046983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Energy2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.083.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur François LANNERS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

ENERGY ² S.A.

C. BITTERLICH / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010044837/15.

(100046022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.755.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CNODC International Holding Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with registered office at 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with State of The British Virgin Islands, under number 618 265,

here represented by Jorrit Cromptvoets, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 March 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Pervinage S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 10 April 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1247 of 28 June 2006 and which articles have been amended by a deed of the undersigned notary, dated 23 March 2007, published in the in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1280 of 27 June 2007;

- that the sole shareholder will decide on the following

Agenda:

1. Decision that the current financial year of the Company that has started on April 1st, 2009 shall end on December 31st, 2009 instead of March 31st, 2010;

2. Decision that the financial year of the Company shall from now on start on January 1st of one year and end on December 31st;

3. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company to reflect these changes;

4. Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following decision:

First resolution

The sole shareholder decides to end the current book year starting on the April 1st, 2009, as per December 31st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides to change subsequently the book year into a book year starting on the first day of January of each Calendar year and ending on the thirty-first day of December of the same Calendar year.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 15 which will henceforth have the following wording:

"The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the latest day of December of the same year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CNODC International Holding Ltd., une société de responsabilité Limitée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège au 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de Commerce aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 618.265,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptoets, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 19 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Pervinage S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1247 du 28 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, daté du 23 mars 2007 publiée au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1280 of daté du 27 juin 2007,

- que l'associé unique décide sur le suivant:

Agenda

1. décision que l'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} avril 2009 s'est terminé le 31 décembre 2009 au lieu du 31 mars 2010;

2. décision que l'exercice social de la Société devra dès à présent commencer le 1^{er} janvier et se terminer au 31 décembre;

3. modification de l'article 15 des statuts de la Société pour refléter ces changements;

4. Divers

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de clôturer l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide que l'exercice social de chaque année débutera au 1^{er} janvier et se clôturera au 31 décembre de cette même année.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

"L'exercice social de la société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13327. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045111/93.

(100046049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

ACL Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010044838/11.

(100045067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.553.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- M. Enrico Braglia, Président et Membre, 11, Via Nagra, CH-6926 Montagnola
- M. Christian Bühlmann, Membre, 9, Op Bierg, L-8217 Mamer
- M. Thierry Triboulot, Membre, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Prospera Senectute Fund Sicav-SIF
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010044839/18.

(100045936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Electricité WATRY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 38, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.366.

*Extrait de résolution de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 2 novembre 2009*

Les associés de la société Electricité WATRY S.à.r.l. ont décidé, en date du 2 novembre 2009, de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur Frédéric WATRY, employé privé, né à Luxembourg, le 11 novembre 1973, demeurant à B-6724 Marbehan, 15, rue du Chenel, est nommé gérant technique de la société.

La gérance est donc désormais composée de la manière suivante:

Gérant technique:

- Monsieur Jean-Philippe WATRY
- Monsieur Frédéric WATRY

Gérante administrative:

- Madame Sonja WATRY-STAUDT

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010045662/25.

(100046965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

**Transpolux S.A., Société Anonyme,
(anc. Trans Immo Lux S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044840/11.

(100046034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Yratien Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.632.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 17 août 2009.

YRATIEN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010044841/15.

(100045854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Sudpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 6, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 152.149.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Claude KUGENER, gérant, demeurant à L- 3676 Kayl, 6 rue de Schiffflange.
2. Madame Marcelle FABER, sans état particulier, épouse de Monsieur Claude KUGENER, demeurant à L-3676 Kayl, 6 rue de Schiffflange.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "SUDPRESS S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce comprenant la vente de journaux, d'articles cadeaux, d'articles pour fumeurs, avec l'achat et la ventes des articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Claude KUGENER, préqualifié,	20 parts
2.- Madame Marcelle FABER, préqualifiée,	80 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude KUGENER, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3676 Kayl, 6 rue de Schiffflange.

Le siège d'exploitation est établi à L-4222 Esch-sur-Alzette, 132 rte de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kugener; Faber, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2010. Relation: EAC/ 2010/2482. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010044990/82.

(100045679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

ACL Property Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.201.

Les comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010044842/12.

(100045182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Fondation Recherche sur le Sida.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Nicolas Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 52.

COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Recettes		Dépenses	
Dons à la Fondation	47 432,44 €	Frais de salaires	332 175,46 €
Caisse centrale de l'Etat: participation transitoire aux frais de fonctionnement	534 000,00 €	Frais de TVA année 2008	28 231,69 €
Subsides des administrations communales	1 278,00 €	Frais de fonctionnement laboratoire de rétrovirologie	187 227,40 €
Annonce(s) mortuaire(s)	3 775,00 €	Frais de fonctionnement de la Fondation	434,94 €
Rectification factures ABI	236,77 €	Frais de formation continue	3 945,35 €
Intérêts	2 423,14 €		
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 2009	445 662,82 €	Avoir en caisse au 31 décembre 2009	482 793,33 €
	<u>1 034 808,17 €</u>		<u>1 034 808,17 €</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2010

Frais de salaires exercice 2010	350 000,00 €
Frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie	280 000,00 €
Frais d'équipement du laboratoire de rétrovirologie	20 000,00 €
Frais de fonctionnement de la Fondation Recherche sur le S.I.C.A.	3 500,00 €
Frais de TVA exercice 2010	20 000,00 €
Frais de formation continue du personnel du laboratoire de rétrovirologie	15 000,00 €
	<u>688 500,00 €</u>

Pour le Conseil d'Administration

Robert Hemmer / Pierre Kirpach

Président / Trésorier

Référence de publication: 2010045286/31.

(100046471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

**Exeel Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RZ Architecture Int S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 63.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010044843/11.

(100046036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Optibase RE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.781.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

here represented by its manager, Maître Eric HUTTERT, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party is the sole partner of "OPTIBASE RE 1" (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 23 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 November 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (12.500.- Eur) by three million two hundred forty-three thousand Euros (3.243.000.- Eur) up to three million and two hundred and fifty-five thousand five hundred Euros (3.255.500.- Eur) by the issue of twenty-five thousand nine hundred and forty-four (25.944) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- Eur), subscribed and fully paid by OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE, a company incorporated under the laws of Luxembourg, by the incorporation of a debt documented by the balance sheet, the general ledger and the financial situation.

2. Amendment of article 5 of the articles of the company in order to conform to the approved amendments which are on the point 1 of the agenda.

3. Appointment of Mr Alex HILMAN, CPA, residing in 126, Igal Alon Street 67443 TEL AVIV (ISRAEL) as an additional manager of the Company for a indefinite period.

4. Appointment of a Board of managers and appointment of Mr Alex HILMAN, as chairman of the Board of managers, with a casting vote.

5. Amendment of article 11 paragraph 1 of the articles of the company, in order to conform to the approved amendments mentioned under the points 3 and 4 of the agenda.

6. Miscellaneous.

Then the sole partner adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR) by three million two hundred forty-three thousand Euros (3.243.000.- EUR) up to three million and two hundred and fifty-five thousand five hundred Euros (3.255.500.- EUR) by the issue of twenty-five thousand nine hundred and forty-four (25.944) shares, with 125 Euro nominal value, subscribed and fully paid by OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE, a company incorporated under the laws of Luxembourg.

The shares so subscribed by OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE SARL, prenamed, have been paid up by an incorporation of a claim documented by the balance sheet, the general ledger and the financial situation.

The proof of the existence and of the value of the above incorporation has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the general meeting decides to amend article five of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at three million and two hundred and fifty-five thousand and five hundred Euros (3.255.500.- Eur) represented by twenty-six thousand and forty-four (26.444) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The general meeting resolves to appoint of Mr Alex HILMAN, CPA, residing in 126, Igal Alon Street 67443 TEL AVIV (ISRAEL) as an additional manager of the Company for a indefinite period

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint a Board of managers and to appoint Mr Alex HILMAN, as chairman of the Board of managers, with a casting vote.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 11 paragraph 1 of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

«**Art. 11. First paragraph.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, with casting vote and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendneun, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor uns, Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg)

Ist erschienen:

"OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE", eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in der Avenue de la Liberté 54, L-1930 Luxemburg,

hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Maître Eric HUTTERT, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg

Die hier erscheinende Partei ist der alleinige Gesellschafter der "OPITBASE RE 1" (nachfolgend die "Gesellschaft" eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die ihren eingetragenen Gesellschaftssitz in L-1930 Luxemburg, 54, avenue de la Liberté hat, gegründet durch Akt des unterzeichnenden Notars am 23. Oktober 2009, welcher Gründungsakt im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. November 2009 veröffentlicht wurde.

Insoweit als die erscheinende Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf alle Benachrichtigungserfordernisse verzichtet hat, ist die Hauptversammlung der Gesellschafter regelmäßig versammelt und kann wirksam über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beraten:

1. Tagesordnung Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft OPTIBASE RE 1 von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500 EURO) durch die Eingabe von drei Millionen zweihundertdreißigtausend Euro (3.243.000 Euro) auf drei Millionen zweihundertfünfundfünfzigtausendfünfhundert Euro (3.255.500 EURO) durch die Ausgabe von fünfundzwanzigtausendneuhundertvierundvierzig (25.944) neuen Anteilen mit 125 Euro Nominalwert, ganz gezeichnet und eingezahlt durch die Gesellschaft luxemburgischen Rechts OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE SARL. Die Kapitalerhöhung geschieht durch die Einverleibung einer Forderung, dokumentiert durch die Generalbilanz, durch das Hauptbuch und die Finanzlage.

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung um den angenommenen Abänderungen die auf dem Punkt 1 der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen.

3. Ernennung für eine unbefristete Zeit, eines zusätzlichen Geschäftsführers in der Person von Herrn Alex HILMAN, CPA, wohnhaft in 126, Igal Alon Street 67443 TEL AVIV (ISRAEL).

4. Einführung eines Vorstandes und Ernennung von Herrn Alex HILMAN als Vorsitzender dieses Vorstandes, mit Erlangung eines Stimmrechts das bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist.

5. Abänderung des Absatzes 1 des Artikels 11 der Gesellschaftssatzung um den angenommenen Abänderungen die unter den Punkten 3 und 4 der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen.

6. Verschiedenes

I. Dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse getroffen hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft OPTIBASE RE 1 von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500 EURO) durch die Aufstockung von drei Millionen zweihundertdreiundvierzig tausend Euro (3.243.000.- Euro) auf drei Millionen zweihundertfünfundfünfzigtausend Euro (3.255.500.- Euro) durch die Ausgabe von sechszwanzigtausendfünfunddreissig (25.944) neuen Anteilen mit 125 Euro Nominalwert, ganz gezeichnet und eingezahlt durch die Gesellschaft luxemburgischen Rechts OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE.

Die so durch OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE SARL, vorgenannt, gezeichneten Anteile wurden eingezahlt durch die Einverleibung einer Forderung, dokumentiert durch die Generalbilanz, durch das Hauptbuch und die Finanzlage.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der vorgenannten Einverleibung wurde dem unterzeichnenden Notar unterbreitet.

Zweiter Beschluss

Infolge dieser Kapitalerhöhung beschliesst die Gesellschafterversammlung die Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung um den angenommenen Abänderungen die auf den Punkten 1 und 2 der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen so dass derselbe nun folgt lautet:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf drei Millionen dreihundertfünfundfünfzig tausend fünfhundert Euro (3.355.500.- EUR) dargestellt durch sechszwanzigtausendvierhundertvierundvierzigtausend (26.444) Anteilen mit jeweils einem Nominalwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Jeder Anteil gibt Recht auf eine Stimme bei ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlungen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Ernennung für eine unbefristete Zeit, eines zusätzlichen Geschäftsführers in der Person von Herrn Alex HILMAN, vereidigter Buchprüfer, wohnhaft in 126, Igal Alon Street 67443 Tel Aviv (Israel).

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Einführung eines Vorstandes und Ernennung von Herrn Alex HILMAN als Vorsitzender dieses Vorstandes, mit Erlangung eines Stimmrechts das bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Abänderung des Absatzes 1 des Artikels 11 der Gesellschaftssatzung so dass dieser nun wie folgt lautet.

«**Art. 11. (erster Absatz).** In Präsenz von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft von einem Vorstand geführt der aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden, der ein Stimmrecht erlangt das im Falle einer Stimmgleichheit als ausschlaggebend gilt, wählen kann. Der Vorstand kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden sowie einen Sekretär der nicht Geschäftsführer zu sein braucht und der verantwortlich für die Führung des Protokolls der Versammlungen des Vorstandes ist, wählen.»

Kosten und Ausgaben

Die der Gesellschaft auf Grund der aussergewöhnlichen Gesellschafterversammlung entstandenen und ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. viertausend Euro geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundete Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichung der englischen Fassung von der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: E. HUTTERT, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 04. Januar 2010. Relation: EAC/2010/27. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): KIRCHEN.

Référence de publication: 2010045127/153.

(100045380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.013.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Thomas LORANG

Gérant

Référence de publication: 2010044844/11.

(100045581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

ACL Property Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010044846/11.

(100045164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.013.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Thomas LORANG

Gérant

Référence de publication: 2010044847/11.

(100045583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Vector Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.349.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2010 a augmenté le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à quatre. L'assemblée générale extraordinaire a nommé administrateur de la société Monsieur Andrey Boris Chuykov, juriste, né le 20 novembre 1967 à Yaroslavl (Russie), demeurant au 7, Chestnut Drive, Pinner Middlesex, HA5 1LX, Royaume Uni. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale de 2013.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2010, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts, est nommé administrateur-délégué Monsieur Andrey Boris Chuykov à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle. Le mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2010046071/21.

(100046993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

BRE/German Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.734.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010*

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.599 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044848/18.

(100045792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

ACL Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.105.

—
Les comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009 (date de dissolution) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010044849/12.

(100044985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.809.

—
*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 25 mars à 15h00
"L'Assemblée"*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance.

Sont membres du conseil de surveillance:

- * Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- * William Branagh, administrator, with professional address at Harborside Financial Center, Plaza V, Jersey City, New jersey 07311, United States of America;
- * Christopher Hayden, administrator, with professional address at 9 West 57th Street, 35th Floor, New York 10019 United States of America.

Le mandat des membres du conseil de surveillance prendra fin avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2011.

- L'Assemblée décide de renommer Deloitte S.A. (enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B67895) avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur externe de la Société. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Fait à Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010045158/24.

(100045899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Internaxx Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.729.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010044850/10.

(100045887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

BRE/German Hotel Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.442.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire des actionnaire de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2010*

En date du 1^{er} mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management S.A. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer BRE/Management 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.599 en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044851/18.

(100045786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CO-VENTURES S.A.", (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 48.838.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 21 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 550 du 31 décembre 1994.

Les statuts de la Société fut dernièrement modifiés suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné à la date du 16 octobre 2003, lequel acte fut publié au Mémorial, le 28 novembre 2003 sous le numéro 1267.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le "Président").

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie BARANSKI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine ORBAN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année et modification subséquente de l'article douze (12) des statuts de la Société.

2.- Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'avenir le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et modification afférente de l'article seize (16) des statuts de la Société.

3.- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 9. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les SEPT CENTS (700) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend chaque fois et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer l'exercice social de la Société pour le faire courir dorénavant du premier (1^{er}) janvier de chaque année au trente et un (31) décembre de la même année, auparavant exercice courant du premier octobre de chaque année au trente septembre de l'année suivante)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que l'exercice social qui a débuté le premier (1^{er}) octobre 2009 s'est terminé exceptionnellement le trente et un décembre 2009 et l'exercice social suivant qui a commencé le premier (1^{er}) janvier 2010 se terminera le trente et un décembre (31) décembre 2010.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de l'année sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 12. "L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

Troisième résolution

Suite au changement de l'exercice social décidé par les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer de même la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société, pour la tenir à l'avenir, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, en conséquence, l'article SEIZE (16) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 16. "L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou

autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GIRARDEAUX, A.S. BARANSKI, C. ORBAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2010. Relation: EAC/2010/2610. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010045053/80.

(100045797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010044853/13.

(100045985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Beaufort Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.413.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 1^{er} avril 2010, que

L'assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Emin Kasimov, Monsieur Andrey Boris Chuykov, juriste, né le 20 novembre 1967 à Yaroslavl (Russie), demeurant au 7, Chestnut Drive, Pinner Middlesex, HA5 1LX, Royaume Uni. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

L'assemblée a décidé de révoquer le commissaire aux comptes Eurocomptes S.A. (RCS Luxembourg B37263), avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société INTERNATIONAL STRATEGIC ADVISORY S.à.r.l. (RCS Luxembourg B138010), avec siège social établi à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} avril 2010 qui a acté la démission de Monsieur Emin Kasimov de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, le Conseil d'Administration a appelé à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Andrey Boris Chuykov, juriste, né le 20 novembre 1967 à Yaroslavl (Russie), demeurant au 7, Chestnut Drive, Pinner Middlesex HA5 1LX, Royaume Uni, il sera chargé de la gestion journalière de la société et il pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010046070/29.

(100046995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Geres Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.668.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010044854/13.

(100045986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

e-Xstream engineering (L) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 100.926.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010044855/11.

(100044766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Entami Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.518.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Robert ELVINGER, accountant, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Mr Philippe GERY, employee, born at Machecoul (France) on the 2nd of January 1975, residing in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "ENTAMI TECHNOLOGIES S.A.", having its head office at L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 99.518, has been incorporated by deed enacted on the 8th of March 2004, published in the Memorial C number 448 of the 28th of April 2004.

II.- That the corporate share capital is presently set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), consisting of 3.100 (three thousand one hundred) fully paid up shares of a par value of EUR 10,- (ten Euros) each.

III.- That the mandator has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator, as liquidator, of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes personally all its liabilities.

VI.- That the mandator grants full discharge to the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That it was proceeded to the cancellation of the register of the shareholders and the shares of the dissolved company.

VIII.- That the books and records of the company will be kept for a. period of five years at the actual address of Mr Philippe GERY: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Philippe GERY, employé privé, né à Machecoul (France) le 2 janvier 1975, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ENTAMI TECHNOLOGIES S.A.", ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 99.518, a été constituée suivant acte reçu le 8 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 448 du 28 avril 2004.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues, ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse actuelle de Monsieur Philippe GERY: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: R. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/151. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010045134/84.

(100045602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.